

**L'an deux mille vingt-deux,**

**Le jeudi 20 octobre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/10/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022-052 Lotissement les Genêts avenant 1 Canopée et Aréa Urbanisme**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 pour des honoraires supplémentaires de la phase PRO à AOR pour Canopée pour la réalisation de travaux paysagers non prévue au contrat de base et l'ajout d'honoraires pour le suivi de chantier.

L'avenant n° 1 présente un montant HT de 4650 € et un montant TTC de 5580 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Valide** le montant de l'avenant n° 1 de la somme de 5 580 € TTC, à l'unanimité.

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 24 octobre 2022  
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

